

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-134
Direction Développement économique et de la promotion
Service
Objet : Modifications à la circulation dans le cadre de l'Espéranto Fest du 10 septembre 2016
Date : 17 juin 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 10 septembre prochain, sur l'avenue Bégin, dans le Vieux-Lévis, aura lieu la première édition de l'Espéranto Fest, un événement organisé par l'OBNL Espace Jeunesse l'Espéranto, un organisme reconnu par la politique de reconnaissance des organismes de la Direction de la vie communautaire.

Cet événement a pour but de permettre aux jeunes talents de la relève de monter sur scène devant le public. Plusieurs disciplines sont couvertes par l'événement, notamment la musique, le chant et l'humour. Les promoteurs de l'événement sont venus présenter leur projet d'événement au Comité de coordination des grands événements le 3 juillet dernier. Afin de réaliser l'événement, certaines modifications à la circulation sont nécessaires :

- Fermeture de rue et interdiction de stationner sur l'avenue Bégin, entre les rues Marie-Rollet et St-Étienne, de 7h le 10 septembre à 12h le 11 septembre;
- Il sera également interdit de stationner sur l'avenue Bégin, entre les rues Marie-Rollet et St-Étienne, du vendredi 9 septembre à compter de 23 h jusqu'au dimanche 11 septembre à midi.

Une scène sera aménagée à l'intersection de l'avenue Bégin et de la rue Marie-Rollet pour présenter les spectacles qui auront lieu de 15h à 23h le 10 septembre et environ 1000 spectateurs sont attendus pour l'occasion.

Malgré l'autorisation d'occuper la voie publique et d'en restreindre la circulation par la fermeture de rues, l'organisateur de l'événement ne doit pas y placer d'entrave limitant la circulation des véhicules d'urgence, l'accès à la voie publique devant demeurer en tout temps accessible au besoin par les services d'urgence. Toute occupation de la rue par des structures fixes doit permettre un passage libre d'au moins 5 mètres pour la circulation des véhicules d'urgence. Si une structure fixe est installée à une intersection, elle doit être positionnée de manière à ne pas nuire à un véhicule incendie devant effectuer un virage. En cas de sinistre, les services d'urgence concernés pourront faire cesser la tenue de l'événement et suspendre momentanément le droit aux fermetures de rues pour circonscrire le sinistre. Aussi, à noter que, selon les circonstances, la Direction du Service de police se réserve le droit d'apporter des modifications en tout temps au plan de circulation initial. Le cas échéant, une signalisation appropriée sera mise en place pour faciliter les déplacements des automobilistes et des résidentes et des résidents du secteur.

La Direction des communications, dans le cadre de cet événement, a le mandat d'informer la population par voie de communiqués de presse, de même que par la diffusion d'un tableau intitulé «Circulation et grands événements», qui fait état des événements qui ont une incidence sur la circulation. Ce tableau est repris dans le Cahier municipal (Le Peuple), le journal municipal LÉVIS'informe et sur le site internet de la Ville.

Le promoteur sera quant à lui tenu d'informer, par une lettre circulaire distribuée à ses frais, et ce, au moins dix jours avant l'événement, les commerçants et les résidentes et résidents qui habitent près du lieu de l'événement. Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients, notamment sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

Les directions consultées dans le cadre de la présente fiche de prise de décision et dont le soutien logistique est requis aux fins de cet événement ont toutes confirmé avoir les ressources nécessaires à cet effet à même leurs budgets de fonctionnement courants.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Coûts estimés des services demandés				
DVC		1500\$		
INFRA		1000\$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants

2016	2017	2018
_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire Lutte Bui Date : 20, 06, 2014

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Comme cet événement se tiendra le 10 septembre prochain, il est souhaité que cette FPD soit traitée au plus tard lors du CV du 29 août 2016.


PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Michel Bernier (POL)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté pour la présence policière
Steve Larose (INC)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté concernant les modifications à la circulation
Pierre-Luc Olivier	CCGE du 16 juin 2016	Consulté concernant les installations à être mises en place à cause des fermetures de rues et prêt de matériel.
Geneviève Bergeron (COM)	CCGE du 16 juin 2016	Consultée concernant l'information aux résidents
Stéphane Bissonnette (DVC)	CCGE du 16 juin 2016	Consulté pour le prêt d'équipements

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la ville d'autoriser les modifications à la circulation telles que proposées à la fiche de prise de décision DEV-2016-134 dans le cadre de l'Espéranto Fest du 10 septembre 2016 dans le Vieux-Lévis.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Philippe Gagné-Emond</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en développement</u>	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u></u>		Date : <u>2010612016</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 201610612016